

P R O G R A M M E

En VERTdissement



S'adressant à

Tous les propriétaires **résidentiels**, les **industries**, les **commerces** et les **institutions** sur le territoire de la **Municipalité de Saint-Esprit**.

Quoi? Une remise de 50 à 100% de la valeur de l'arbre pour un maximum de 3 à 5 arbres selon le type de propriété.

Ce n'est pas tout: une variété de pousses d'arbres peut vous être fournie **GRATUITEMENT** en vue d'un reboisement visant exclusivement les bandes riveraines !

Saviez-vous que ?

La municipalité de Saint-Esprit offre un programme d'aide financière municipal qui vise à promouvoir et à **favoriser la plantation et l'achat d'arbres** sur les propriétés résidentielles, industrielles, commerciales et les institutions, afin d'assurer le maintien de la végétation sur tout le territoire.

- Consultez la liste d'essences admissibles au remboursement;
- Effectuez vos plantations selon les critères en vigueur (validez auprès de la Municipalité en cas de doute);
- Déposez votre demande de remboursement avant le 1er décembre de l'année courante;
- La remise sera versée dans les 60 jours suivant la réception de votre demande;
- Pour le reboisement, la demande doit être faite avant le 28 février de chaque année;
- Formulaire de demande disponible en ligne et à la Mairie;
- Des modalités et conditions s'appliquent

Nous vous remercions de collaborer au VERTdissement de notre belle municipalité en vue d'en faire un endroit plus VERT pour les générations futures !



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

QUESTIONS ?

450.831.2114
www.saint-esprit.ca